

Circulaire d'information

INFCIRC/982

28 mars 2022

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 24 mars 2022 reçue de la mission permanente des États-Unis d'Amérique concernant une proposition conjointe à l'AIEA de convoquer d'autres conférences d'examen de la CPPMN amendée

1. Le Secrétariat a reçu une communication datée du 24 mars 2022 de la part de la mission permanente des États-Unis d'Amérique au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, d'EURATOM, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, du Ghana, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, du Nigeria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la République de Chypre, de la République de Moldova, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Singapour, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie, et demandant au Secrétariat de porter la communication et sa pièce jointe à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

2. Conformément à la demande formulée, cette communication et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

NOTE VERBALE

029/2022

La mission permanente des États-Unis auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de présenter la proposition conjointe ci-jointe, au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, d'EURATOM, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, du Ghana, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, du Nigeria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la République de Chypre, de la République de Moldova, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Singapour, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie, reflétant ainsi un communiqué des États parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires amendée, et de demander au Directeur général de l'AIEA de diffuser cette note verbale et la proposition conjointe ci-jointe sous forme de circulaire d'information à tous les États Membres de l'AIEA.

La mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

Mission des États-Unis d'Amérique auprès des organisations internationales à Vienne

24 mars 2022

Vienne, Autriche

[sceau]

[signé]

PROPOSITION CONJOINTE À L’AIEA DE CONVOQUER D’AUTRES CONFÉRENCES D’EXAMEN
DE LA CPPMN AMENDÉE

Nous, États parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires amendée (la « Convention amendée »), jugeons utile de tenir à l’avenir d’autres conférences des États parties afin d’examiner la mise en œuvre et l’adéquation de la Convention amendée compte tenu de la situation existant alors, et d’échanger les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les difficultés concernant l’universalisation et la mise en œuvre de la Convention amendée. En conséquence, nous soussignés – représentant les États parties à la Convention amendée – demandons par la présente, en vertu de l’article 16.2 de la Convention amendée, que le Directeur général de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA), en tant que dépositaire, convoque la prochaine conférence des États parties au siège de l’AIEA à Vienne (Autriche) au plus tard six ans après la première conférence d’examen, en tenant compte du calendrier des autres grandes conférences sur la sécurité nucléaire et des autres événements importants de l’AIEA.

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, EURATOM, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Corée, République de Chypre, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie